

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Programmes de recherche régionaux et interrégionaux	304

La Commission Permanente,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 - JOUE 26/06/2014 C198/1 et notamment son article 2
- VU** l'annexe V du régime cadre exempté n° SA.58995 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par les Règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants, L4252-1 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'éducation et notamment les articles L214-2 et L216-11,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Budget primitif 2022, et notamment son programme 304 « Programmes de recherche régionaux et interrégionaux »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 30 septembre 2016 attribuant une subvention de 199 908 € à l'Université de Nantes pour le projet EXPRODIL,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 18 novembre 2016 attribuant une subvention de 1 081 329 € à l'Université de Nantes pour le projet DATASANTE,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 8 février 2019 attribuant une subvention de 13 800 € à l'Université d'Angers pour le projet MACCADI,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1. Appels à projets Recherche

1.1 Avenants aux conventions de projets impactés par la crise sanitaire

1.1.1 Avenant au projet EXPRODIL (Paris Scientifiques)

APPROUVE

les termes de l'avenant relatif au projet EXPRODIL porté par Nantes Université (opération n°2016 08637) tel que présenté en annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à le signer.

1.1.2 Avenant au projet DATASANTE (Dynamiques Scientifiques)

APPROUVE

les termes de l'avenant relatif au projet DATASANTE porté par Nantes Université (opération n°2016 11169) tel que présenté en annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à le signer.

2. Appel à projets interne du Cancéropôle Grand Ouest

2.1 Avenant au projet MACCADI

APPROUVE

les termes de l'avenant relatif au projet MACCADI porté par l'Université d'Angers (opération n°2019 01905) tel que présenté en annexe 3,

AUTORISE
la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 28/02/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs